



Revenu garanti à vie.

**ECOFLEXTRA**

Pour toute  
question,  
Contactez-moi ▶

*Yves Lavigne*

Planificateur financier, A.V.A.  
Conseiller en sécurité financière  
Tel. : 514.385.3369

# ECOFLEXTRA

## Un revenu garanti à vie quelle que soit la conjoncture des marchés.

**ECOFLEXTRA** vous procure un revenu à vie – garanti de ne pas diminuer, sans égard au rendement de vos placements.\*

Vous pouvez également bénéficier des hausses des marchés si la valeur de vos placements augmente au fil des ans, c'est-à-dire que votre niveau de revenu garanti peut même augmenter.

### ECOFLEXTRA offre :

#### Polyvalence

- Vous pouvez commencer à tirer un revenu viager dès l'âge de 55 ans.

#### Flexibilité

- Vous bénéficiez d'une gamme d'options de revenu, même d'une option de retrait rapide qui garantit le versement de 7 % de votre placement initial chaque année pendant au moins 14 ans.

#### Bonis garantis

- Pour épargner en prévision de la retraite, **ECOFLEXTRA** peut garantir un boni annuel de 5 % pendant les 15 premières années civiles\*\*.

#### Protection

- Votre capital, votre revenu et même la croissance de vos placements peuvent être protégés.

#### Planification successorale

- Les actifs d'**ECOFLEXTRA** ne sont pas assujettis à l'homologation; ils sont légués à vos héritiers sans tracasseries administratives.

#### ECOFLEXTRA:

une solution simple



\* Le dépassement des limites de retrait peut avoir un effet négatif sur le montant des versements futurs.

\*\* Le boni de 5 % n'est pas accordé l'année où un retrait est effectué.

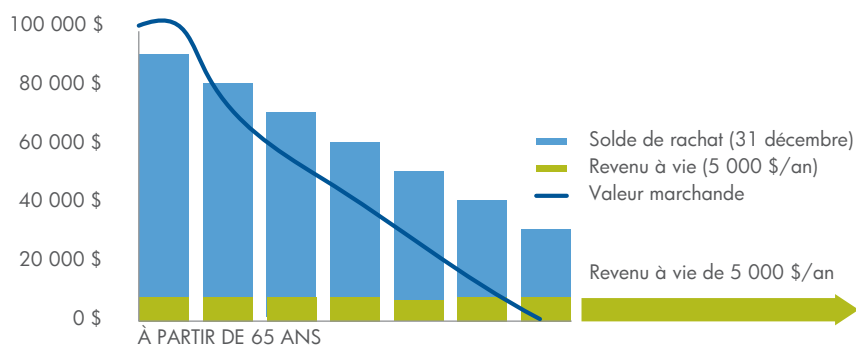
## Flexibilité

Combien d'argent voulez-vous retirer de vos placements? Pensez-vous prendre votre retraite bientôt? **ECOFLEXTRA** vous donne le contrôle. Il propose une gamme d'options de revenu visant à répondre à vos besoins. Au moyen de contrats multiples, votre revenu peut être personnalisé davantage et adapté à votre situation.

Âge auquel vous commencez à tirer un revenu	Montant de revenu viager par année	Revenu annuel viager : Montant fondé sur un placement de 100 000 \$
55 à 59 ans	4,0 % du solde de rachat	4 000 \$/an
60 à 64 ans	4,5 % du solde de rachat	4 500 \$/an
65 à 69 ans	5,0 % du solde de rachat	5 000 \$/an
70 à 74 ans	5,5 % du solde de rachat	5 500 \$/an
Plus de 75 ans	6,0 % du solde de rachat	6 000 \$/an
N'importe quel âge	7,0 % (option de retrait rapide pendant un minimum de 14 ans)	7 000 \$/an (pendant au moins 14 ans)

## Revenu garanti à vie

Dans la vie, il y a des choses sur lesquelles on veut pouvoir compter. Un revenu de retraite régulier, prévisible et fiable vient sans doute au premier rang de votre liste. La somme de 100 000 \$ investie à 65 ans vous donne un revenu annuel garanti de 5 000 \$. Même si la valeur marchande de vos placements descend à zéro, vous aurez un revenu garanti à vie.



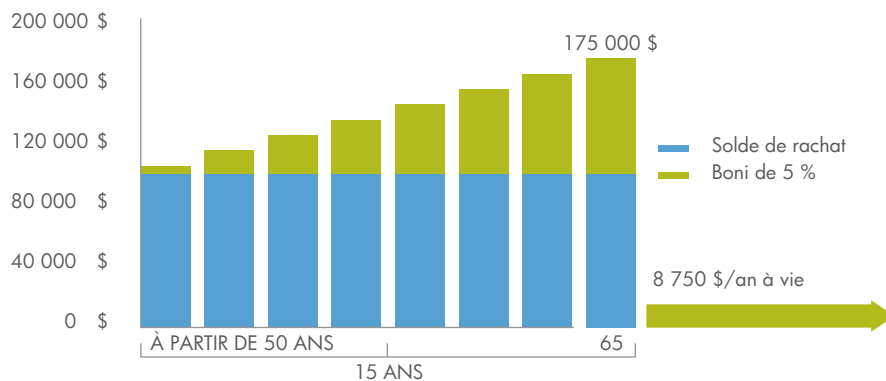
## Bonis garantis

Si vous investissez dans **ECOFLEXTRA** avant d'avoir besoin d'un revenu, **ECOFLEXTRA** garantit un boni de 5 % sur votre placement initial chaque année (pendant les 15 premières années civiles) au cours de laquelle vous ne retirez pas un revenu.

Les bonis font augmenter votre revenu à vie d'un pourcentage correspondant. Si, tel qu'illustré ci-dessous, vous investissiez la somme de 100 000 \$ dans **ECOFLEXTRA** à 50 ans, mais ne commencez pas à tirer un revenu avant 65 ans, votre revenu serait fondé sur un minimum de 175 000 \$. À 65 ans, vous commenceriez à retirer 8 750 \$ par année, et ce, à vie.

Et, c'est le pire des scénarios, en présumant que la valeur marchande de vos placements n'a pas augmenté. Si les marchés jouent en votre faveur, votre revenu pourrait être encore plus élevé.

## Bonis en action



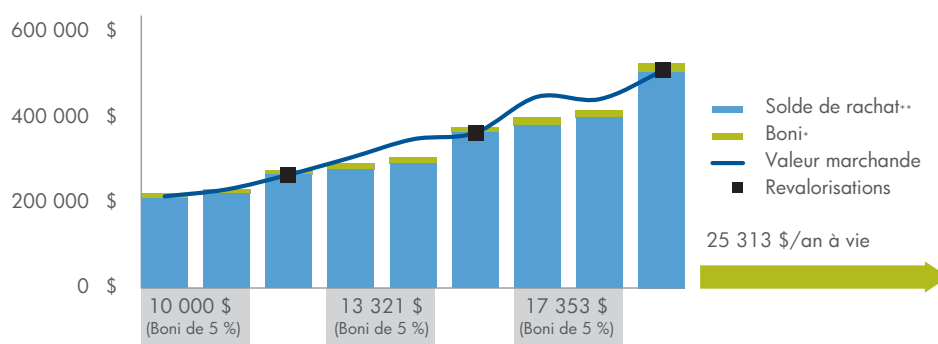
Les bonis de 5 % ne sont pas un taux de rendement garanti, ils n'ont aucune valeur de rachat et ne font pas augmenter la prestation garantie à l'échéance ni la prestation de décès garantie. Les bonis de 5 % augmentent le solde de rachat, qui sert à calculer votre revenu.

## La cristallisation automatique de la plus-value de vos placements peut faire augmenter votre revenu.

Si la valeur de votre portefeuille de placement augmente, elle peut être cristallisée dans votre solde de rachat, montant sur lequel repose votre revenu. La cristallisation a lieu une fois tous les trois ans à la date d'anniversaire de votre placement initial. Si le solde de rachat augmente, il assure un revenu garanti à vie plus élevé, même si les marchés devaient chuter.

Ces revalorisations ont lieu aux 3 ans à l'anniversaire de votre placement initial pendant la durée de la police, tant pendant la phase d'accumulation que la phase de retrait. Pendant la phase d'accumulation, la revalorisation fait augmenter les bonis subséquents.

### Cristallisation de la plus-value



Les bonis\* sont ajoutés au solde de rachat. Chaque revalorisation de la valeur garantie engendre une augmentation du boni. Le boni est accordé pendant chacune des 15 premières années civiles, si aucun retrait n'est effectué pendant l'année.

Votre solde de rachat\*\* correspond aux dépôts, aux bonis et aux revalorisations. Cette illustration présume que l'investisseur investit à 57 ans et qu'à 65 ans, il choisit de tirer un revenu viager (5 % à vie).

lorsque les marchés dégagent de bons résultats, la valeur marchande devient la valeur garantie tous les 3 ans à l'anniversaire de votre placement initial.

## Explication des avantages de planification successorale

La série Rachat garantie d'**ECOFLEXTRA** offre une prestation de décès garantie minimale de 100 %, réduite proportionnellement des retraits. Les revalorisations de la prestation de décès garantie ont lieu tous les trois ans à la date d'anniversaire d'**ECOFLEXTRA** si la valeur marchande a augmenté (jusqu'à 80 ans). Advenant votre décès, le produit de votre contrat peut être légué directement à vos bénéficiaires, sans être assujéti à l'homologation, processus long et coûteux. (Les frais d'homologation varient selon la province)

## Protection contre d'éventuels créanciers

Les fonds distincts sont rattachés à une police d'assurance; il se peut que votre police soit protégée contre les créanciers.

## Conseillers en valeurs **ECOFLEXTRA**

**ECOFLEXTRA** offre une vaste gamme d'options de placement de conseillers en valeurs réputés, ce qui vous permet d'adapter votre portefeuille à vos besoins :



## Placements IA Clarington inc.

Placements IA Clarington inc. est une filiale en propriété exclusive de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« Industrielle Alliance »). IA Clarington est une firme de gestion de patrimoine dédiée à procurer des solutions exceptionnelles de placement qui répondent à un éventail de besoins. Nous embauchons les meilleurs gestionnaires de portefeuille de partout au Canada et du monde entier pour gérer une gamme diversifiée de produits de placement, y compris les Fonds IA Clarington, les Fonds Clic objectif IA Clarington et la famille de fonds PSR d'IA Clarington Inhance. Nous commercialisons également les Fonds de placement garanti IA Clarington.

## Industrielle Alliance

Fondée en 1892, l'Industrielle Alliance est une société d'assurance de personnes qui offre une gamme variée de produits d'assurance vie et maladie, d'épargne et de retraite, de REER, de fonds mutuels et de fonds distincts, de valeurs mobilières, d'assurance auto et habitation, de prêts hypothécaires ainsi que d'autres produits et services financiers. Quatrième société d'assurance de personnes en importance au Canada, l'Industrielle Alliance est à la tête d'un grand groupe financier, le groupe Industrielle Alliance, présent dans toutes les régions du pays de même que dans le Nord-Ouest des États-Unis. L'Industrielle Alliance contribue au mieux-être de plus de trois millions de Canadiens et de Canadiennes, et emploie plus de 3 300 personnes. Le titre de l'Industrielle Alliance est inscrit à la Bourse de Toronto, sous le symbole IAG. L'Industrielle Alliance compte parmi les 100 sociétés publiques les plus importantes au Canada.



[www.ecoflextra.com](http://www.ecoflextra.com)



<sup>MC</sup> Marque de commerce de Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., dont Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. est un licencié autorisé. Les Fonds IA Clarington et les Fonds Clic objectif IA Clarington sont gérés par Placements IA Clarington inc. IA Clarington et le logo d'IA Clarington sont des marques de commerce, utilisées sous licence, de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

060382-01

Pour toute  
question,  
Contactez-moi ▶

*Yves Lavigne*

Planificateur financier, A.V.A.  
Conseiller en sécurité financière  
Tel. : 514.385.3369